

Dossier OAI.LU

6 revendications phares pour l'accord de coalition du futur Gouvernement



Dossier OAI.LU

6 revendications phares pour l'accord de coalition du futur Gouvernement

Le « Programme politique OAI (ppo.lu) pour les élections législatives 2023, adressé aux partis politiques en lice »,¹ a reçu bon accueil. L'OAI souhaite revenir sur 6 revendications phares :

1. Pour un.e «Bauteminister.in» et un véritable Code de la construction

Nous avons besoin d'un.e «Bauteminister.in», non pour mettre toutes les administrations et procédures d'autorisation sous sa seule responsabilité, mais pour garantir une réponse univoque des pouvoirs publics. Il faut aussi :

- poursuivre la **simplification administrative** et la digitalisation intelligente des procédures ;
- établir un **code de la construction** pour sortir du maquis législatif des réglementations diverses ;
- établir un véritable **code de la qualité architecturale et technique** en dialogue avec les professionnels ;
- favoriser la **normalisation** à l'initiative du secteur de la construction ;
- **légiférer moins, mais mieux** avec l'apport et l'écoute des acteurs du terrain.

2. Pour un renouveau du programme de politique architecturale

Dans l'esprit du « **nouveau Bauhaus européen** »,² il faut insuffler un renouveau du programme de politique architecturale, promouvant une **architecture de haute qualité** et la « Baukultur », et ainsi de :

- valoriser une **programmation détaillée et une conception poussée** des projets de construction, suivant le principe « **Design First, Build Smart, Sustainable and Inclusive** » ;
- reconnaître la plus-value apportée par les **concepteurs indépendants** à l'acte de bâtir, en attribuant également à ces derniers des **missions complètes et mieux valorisées** ;
- encourager l'**innovation technique et les projets pilotes** expérimentaux, en particulier via des projets publics exemplaires ;
- favoriser des solutions **Less is more if Less is Quality and Health**, selon le principe de la « **sobriété heureuse** » (**Suffizienz**), avec le secours d'une conception architecturale et technique ingénieuse soucieuse d'un emploi raisonné des ressources.

3. Pour une réforme ambitieuse de la législation portant organisation des «Professions OAI»

L'OAI a émis un avis³ critique sur le **projet de loi n°7932** sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire (visant à remplacer l'actuelle loi du 13 décembre 1989). L'OAI souhaite des amendements, dont :

- l'**extension du recours obligatoire du maître d'œuvre** postérieurement à l'autorisation de bâtir, en particulier pour la réalisation des plans d'exécution du projet, et afin d'assurer lors de la phase chantier, la présence d'hommes de l'art indépendants et responsables reprenant une mission publique de contrôle qui à défaut serait vacante ;
- la préservation et le renforcement de l'**indépendance du capital social** des sociétés, dont la **détention majoritaire** et le contrôle doivent rester aux mains des titulaires des professions libérales exerçant des Professions OAI.

4. La réforme de la législation sur les marchés publics: attribution du marché au «mieux-disant», sur base de critères qualitatifs QBS (Quality Based Selection)

En dépit des innovations de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics, l'attribution des marchés se base trop souvent sur les critères des

coûts ou du prix à court terme. Pourtant, les honoraires des concepteurs représentent une faible fraction dans l'investissement financier d'un projet. Et surtout, une conception intelligente réduit les coûts futurs (maintenance, consommation d'énergie, extension, déconstruction, etc.). Il faut :

- **privilégier réellement les critères qualitatifs** lors de l'attribution des marchés publics ;
- appliquer la **méthodologie «QBS» (Quality-Based Selection)** recommandée par l'Union Internationale des Architectes ;
- **valoriser la phase de programmation et de conception** des ouvrages, en allouer davantage de moyens aux concepteurs, afin de construire de manière plus durable et circulaire.

5. Réforme du Code civil et des règles régissant les responsabilités des constructeurs et des assurances

La réforme annoncée par le **projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction**⁴ est encastré depuis 2007. Il faut la relancer.

6. Aider le secteur des concepteurs indépendants pour améliorer leur compétitivité et relever les nouveaux défis

Les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien pour affronter les défis à relever (**marché de l'emploi**, économie circulaire, intelligence artificielle, bâtiments intelligents, digitalisation (BIM)...). Il convient aussi d'adopter des **mesures de formation et rendre plus attractifs les métiers techniques** (cursus scolaire, formations de métiers spécifiques, académie professionnelle, réforme des BTS...) et stimuler la **recherche et le développement** en la matière, avec le secours des organismes déjà actifs au Luxembourg.

¹ Vous pouvez le consulter sur ppo.lu.

² Voir également le courrier du 16 décembre 2021 de l'OAI adressé au Gouvernement et à la Chambre des Députés dans la rubrique « Avis OAI » de la Médiathèque du site www.oai.lu.

³ Cf. le document parlementaire n°7932 sur www.chd.lu.

⁴ Voir projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil (2007) sur www.chd.lu.



Le site ppo.lu présente le programme politique OAI pour les élections législatives et les réponses des partis et de leur section jeune à ses propositions



Pierre Hurt, Directeur OAI

Wien gött den nächste Bauteminister.in mat Lizenz fir e „Baurecht“ zu Lëtzebuerg ze schafen?

Et geet drëm e richtege Baucode opzestellen, deen strukturéiert, hiérarchiséiert, a fir d'Koherenz suertg vun allen legalen Texte an där Matière.

Inspiréieren mir ons vum „Code du Travail“, dee garantéiert datt all neien Text koherent mam bestoenden Kader ass.

Elo brauchen mir a Baurecht an dat wuertwärtlech: a Recht fir ze bauen. A keen Kader den dat verhënnert.

Texter dierfen d'Kreativitéit vun Architekten an Ingenieure mat hiren Innovatiounen net erstécken!

Mir kënnen net méi op e „Bauteminister.in“ verzichten, deen d'Kompetenzen an dësem Beräich am Interessi vun allen wäert hunn.

Et geet net drëm, all d'Verwaltungen an d'Prozeduren eleng a seng Verantwortung ze setzen, mee eng eenzeg, koherent Äntwert vun der öffentlecher Hand un d'Bauhären an d'Acteuren um Bau: een digitalen Guichet Unique.

Da muss manner legiferéiert ginn, awer besser mam konkrete Input vun den Acteuren um Terrain.

A loosse mer virun allem d'Normalisatioun op Initiativ vum Bausecteur favoriséieren.

Komm mir passen och den Ofaf vun de Projeten un d'aktuell Wëssen an Ufuerderungen un.

D'Bauhären mussen sech bewusst sinn datt eng detailléiert Programméierung am Virfeld an duerno eng integral Konzeptioun, laut der Methodologie MOAI.LU „Maîtrise d'œuvre OAI“, d'Konditioun ass fir eng effizient, séier an ekonomesch Realisatioun, am Aklang mat dem Investissement, an gläichzäitig en nohaltegt a qualitativ Liewensëmfeld erméiglecht.

Et ass néideg de Projet ze figéieren ier een mat sengem Bau ufänkt.

Et ass och noutwenneg datt d'Bauhären déi néideg Ressourcen gi, fir Missiounen vun d'Konzepteuren ze valoriséieren.

Schlussendlech mussen d'Prozeduren fir déi öffentlech Vergabe moderniséiert gin nom Krittär vum „mieux-disant“, wa mir et eescht mat dem nohaltegen Bauen mengen.

Mat eise Partner vum Bausecteur wäerte mir déi zukünfteg Regierung drun erënneren, datt den öffentleche Secteur seng Roll als exemplareschen Bauhär muss assuréieren, andeems hien parallel zum Baurecht e „Code de qualité architecturale et technique“ opstellt, och fir experimentell an einfacht Bauen!

Qui va devenir le.la prochain.e «Bauteminister.in» avec licence pour créer un «Baurecht» au Luxembourg?

Il s'agit d'établir un véritable code de la construction, qui structure, hiérarchise et assure la cohérence de tous les textes légaux applicables en la matière.

Inspirons-nous du Code du travail qui garantit que chaque nouveau texte adopté est cohérent avec le cadre en place!

A présent, nous avons besoin d'un droit de la construction au sens littéral du terme: un droit pour construire. Et non un carcan qui empêche de le faire.

Les textes ne doivent pas étouffer la créativité des architectes et des ingénieurs avec leurs innovations!

Ainsi, nous ne pouvons plus nous passer d'un.e «Bauteminister.in» qui aura les compétences dans ce domaine dans l'intérêt de tous.

Il ne s'agit pas de mettre toutes les administrations et procédures sous sa seule responsabilité, mais bien de garantir une réponse unique, cohérente des pouvoirs publics face aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs de la construction: un Guichet unique digital.

Ensuite, il faut légiférer moins, mais mieux avec l'apport concret des acteurs du terrain.

Et surtout favorisons la normalisation à l'initiative du secteur de la construction.

Adaptions aussi le déroulement des projets aux connaissances et exigences actuelles.

Les maîtres d'ouvrage doivent prendre conscience qu'une programmation détaillée suivie d'une conception intégrale, selon la méthodologie MOAI.LU «Maîtrise d'œuvre OAI», constitue la condition d'une réalisation efficiente, rapide et économe, soucieuse des investissements tout en garantissant un cadre de vie durable et de qualité.

Il faut figer le projet avant de commencer sa construction.

Il est également indispensable que les maîtres d'ouvrage procurent les ressources nécessaires aux concepteurs pour valoriser leurs missions.

Enfin, les procédures d'attribution dans le cadre des marchés publics doivent être modernisées, selon le critère du «mieux-disant», si l'on veut sérieusement construire de manière durable.

Avec nos partenaires du secteur, nous ne manquerons pas de rappeler au futur Gouvernement que le secteur public doit assurer son rôle de maître d'ouvrage exemplaire, en établissant, parallèlement au «Baurecht», aussi un code de la qualité architecturale et technique, pour des constructions expérimentales et simples!

Pierre HURT

Lundi 25 septembre 2023 à partir de 17h

à la Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Interventions : «Feuille de Route Construction Bas Carbone - Luxembourg» par Dr. Paul Baustert, Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire ; «Empreinte carbone des bâtiments au Luxembourg» par Julien L'Hoest, Ingénieur-conseil...

Programme complet et inscription en ligne jusqu'au 23 septembre 2023



Conférence INVITATION

20 ans de programme de formation OAI | House of Training - et ça continue... !

25.09.2023



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS

WWW.OAI.LU